

Correction du TD n°1 : Les règles de droit

CHAPITRE 1 : La définition de la règle de droit et la différence entre le droit objectif et les droits subjectifs

Section 1.1 : Le droit objectif

1.1.2. Que signifie « Nul n'est censé ignorer la loi »

Question n°1 :

L'adage est nécessaire au fonctionnement d'une société. S'il n'existait pas, le droit perdrait toute efficacité. En effet chaque personne poursuivie pourrait invoquer son ignorance pour échapper à toute sanction d'un tribunal.

Question n°2 :

Mais l'exigence de la connaissance des lois engendre l'insécurité juridique car comme les règles de droit sont nombreuses et complexes, en réalité elles peuvent être inconnues et/ou mal comprises des citoyens.

Question n°3 :

De ce fait, pour réduire l'insécurité juridique, le législateur doit, avant de produire une nouvelle loi, réfléchir pour réduire au maximum l'inflation des lois, et rendre tout nouveau texte le moins complexe possible. De plus chaque fois qu'une nouvelle loi existe, les pouvoirs publics doivent développer l'information des citoyens et les lois doivent aussi être accessibles sur des sites institutionnels qui les présentent telles qu'elles ou qui les expliquent simplement.

1.1.3. Finalité du droit et exigences pour que le droit soit accessible et pertinent

Question n°1 :

Le droit règlemente la vie en société.

Il évite l'anarchie et la tyrannie.

Les règles de droit établissent des cadres de vie adaptées à la situation des citoyens d'un territoire donné à un moment donné.

Elles servent à prévenir toute situation conflictuelle et permettent de résoudre les litiges.

Question n°2 :

Le droit ne joue son rôle protecteur (=sa qualité essentielle) que s'il est accessible et intelligible par la majorité des citoyens.

Question n°3 :

- a) En principe les règles de droit ne doivent pas tout prévoir dans le détail. Il faut laisser le juge l'appliquer selon les circonstances de chaque espèce.
- b) Mais en matière criminelle, le droit sert non seulement de protection et de prévention mais aussi à punir. Dès lors, dans cette matière, les règles de droit doivent anticiper les situations de façon claire. Les textes utilisés par les juges doivent être antérieures à l'infraction commise, sinon l'insécurité juridique serait trop grande et le juge aurait trop de pouvoirs.

Dans les matières civiles, le droit sert à prévenir, à protéger pour des situations entre des personnes. En cas de litige, les règles servent à réparer une situation et dans ce cas, le juge doit statuer selon les circonstances de chaque affaire.

1.1.4. La complexité croissante du droit : un phénomène inquiétant

Question n° 1 :

Le droit positif c'est-à-dire en vigueur ne répond pas exactement aux exigences du code civil.

Car les normes sont trop nombreuses et de faible qualité.

Le droit devient un facteur d'inquiétude et d'incertitude.

Les juges sont même amenés parfois à aggraver la complexité.

Question n°2 :

Les raisons de cette prolifération et de la complexité du droit sont :

- des raisons externes telles que les engagements internationaux, l'apparition de nouveaux domaines et la nécessité de réviser certaines lois.
- des raisons internes : comme le transfert de la création de droit par les collectivités territoriales et l'instabilité des lois due à des pressions de différents groupes.

Question n°3 :

Le droit actuel n'assure pas la sécurité de citoyens dans la mesure où il arrive que les citoyens n'arrivent pas à savoir le droit applicable.

Question N° 4 :

La sécurité du droit peut être améliorée.

Les citoyens devraient être en mesure de déterminer ce qui est permis et ce qui est défendu grâce à des normes claires et intelligibles, pas trop changeantes.

La loi devrait être normative, c'est-à-dire qu'elle devrait précisément prescrire et sanctionner.

Le droit devrait être plus stable pour rester prévisible.

Pour cela, il faut que le législateur respecte le guide d'élaboration du droit, notamment qui indique la nécessité de faire une étude d'option c'est-à-dire à se demander s'il est utile de faire une loi ; et des études d'impact préalables et il faut vérifier si la hiérarchie des normes est respectée.

Il faut faciliter l'accès au droit par des codifications, des accès à des bases de données par internet. (ex : legifrance.gouv.fr)

1.1.5. Question de synthèse

Le droit positif est l'ensemble des règles applicables à un moment pour un ensemble de personnes sur un territoire.

Le droit positif objectif s'impose à tous, permet à des sujets de droit d'avoir des droits subjectifs c'est-à-dire des droits et des obligations.

Les personnes ont cependant du mal à connaître les règles du droit et à les comprendre du fait de l'inflation des lois et de leur complexité.

Pour que le droit soit de qualité, il faudrait qu'il soit plus intelligible et accessible à tous.

Section 1.2 : La notion d'ordre public

1.2.3. Questions

Question n°1 :

Les lois impératives sont des règles d'ordre public qui s'imposent en toute circonstance

Les lois supplétives ne s'appliquent qu'en l'absence de volonté des contractants.

Question n°2 :

Les lois françaises concernant la filiation sont des lois impératives.

Les conventions de gestation pour autrui sont nulles.

Les enfants n'ont pas de droits subjectifs s'ils sont nés suite à une convention de gestation pour autrui.

Question n° 3 :

La notion d'ordre public dépend de l'époque et des pays.

Certains pays autorisent la gestation pour autrui ou ne l'interdisent pas, d'autres l'interdisent au nom de l'ordre public.

CHAPITRE 2 : La distinction des règles de droit et des règles de morale

Section 2.4 : Questions

Question n°1 :

Le principe moral qui guide les lois bioéthiques, les lois de protection des victimes de viols, la loi sur l'hospitalisation des personnes malades mentales :

Est le respect de la dignité de la personne humaine et la nécessité d'avoir le consentement d'une personne physique pour des actions qui la concernent.

Question n°2 :

Les sanctions des infractions au code de la route ne reposent pas sur un principe moral .

Elles servent à régler la vie en société.

La plupart des lois en vigueur cependant se fondent sur les principes moraux communément admis à ce moment.

Question n°3 Synthèse :

La règle de droit a plusieurs fonctions : la protection de certaines personnes et l'organisation des activités.

- La règle de droit a souvent pour but de protéger les personnes les plus faibles ou en danger.

La règle de droit interdit certains actes de façon absolue au nom des valeurs morales de l'époque et /ou les certaines pratiques pour protéger certaines personnes plus faibles.

- Le droit régleme les activités dans une société pour qu'elle fonctionne.

CHAPITRE 3 : Les différentes branches du droit

Section 3.2 : Questions

1. droit international privé
2. droit public interne, droit constitutionnel
3. droit interne, droit civil
4. droit interne, droit pénal
5. Droit interne, droit commercial